

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL de FACULTÉ

du 16 décembre 2024

Président de séance : M. C. VAUTROT-SCHWARZ.

Présents, représentés :

Collège A : Mme H. MATSOPOULOU, M. Y. PACLOT.

Collège B : M. R. BRETT, M. E. DUBOIS, Mme A. FARINETTI, M. J.-N. SENNE, Mme P. ABADIE, M. G. MEYLAN.

Collège IATSS : Mme A. MALEC, Mme C. REY, M. A. RICARD.

Collège personnalités extérieures : M. J-P ALLARDI.

Collèges étudiants : Mme E. CLERO, M. E. KEMENCEI, M. E. MEKAOUI, M. J. LUKASO, M. H-E. BELKHIRI.

Invités : Mme J. BEURTHE, Mme S. CORDEBARD, Mme V. MICHAUD, Mme A. PLUNKET, M. J. ROSE, Mme C. SIMÉANT, Mme E. PENHOAT, Mme F. COULÉE, M. F. PESTRE.

Pouvoirs : M. A. CHAMPIGNEUX donne pouvoir à M. C. VAUTROT-SCHWARZ, M. M. BOISSEL donne pouvoir à M. E. MEKAOUI, M. M. CROZET donne pouvoir à M. J-N. SENNE

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du lundi 30 septembre 2024
- II. Point FC (initialement point 6 de l'ordre du jour)
- III. Actualité de l'université (initialement point 2 de l'ordre du jour)
- IV. Point RH : arrivées /départs (initialement point 3 de l'ordre du jour)
- V. Point financier : bilan budget 2024 / calendrier 2025 (initialement point 4 de l'ordre du jour)
- VI. Point travaux (initialement point 5 de l'ordre du jour)
- VII. Report des Élections GS / Étudiants
- VIII. Politique recherche SHS
- IX. Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Le quorum est atteint.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal du conseil de faculté du lundi 30 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

II. POINT FC (INITIALEMENT POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)

Florent PESTRE, maître de conférence en management, a repris la direction de la formation continue début novembre 2024, suite à la démission d'Amin Chikaoui. Il souligne que le piratage s'est fortement répercuté sur le service. L'entité est par ailleurs confrontée depuis longtemps à un sous-effectif notable, marqué par un turnover important du personnel administratif. Quatre agents contractuels ont néanmoins rejoint le département début décembre 2024. Une réflexion est actuellement conduite sur la supervision et l'encadrement de la formation continue.

L'activité effectuée depuis le mois de novembre dernier se concentre sur le traitement des urgences. Florent PESTRE cite notamment le retard de facturation des contrats de professionnalisation. Cette situation résulte principalement du manque d'effectif administratif, ainsi que de la mauvaise organisation du département. L'intégration des nouveaux agents et l'élargissement de l'offre de stages en formation continue constituent également des priorités.

Emmanuel DUBOIS remercie Amin Chikaoui pour le travail accompli. Il remercie également Florent Pestre de lui avoir succédé. Emmanuel DUBOIS s'interroge sur la proportion d'agents EAD de Fontenay-aux-Roses susceptibles de rejoindre Sceaux. Il aimerait aussi connaître la date envisagée pour ce transfert.

Élodie PENHOAT explique qu'aucune échéance n'a été fixée à ce sujet. Le département de la formation continue doit tout d'abord retrouver un fonctionnement normal.

Le doyen acquiesce. Il ajoute que le renforcement de la formation continue peut également contribuer à augmenter le nombre de postes en ressources propres de la Faculté. Il s'agit donc d'un élément primordial.

Suite à une question de Monsieur Allardi, Florent PESTRE indique que les soutenances de VAE sont assez régulières.

Le doyen précise que toutes les demandes déposées ne peuvent être satisfaites. Il souligne que les notaires et les huissiers de justice sollicitent de plus en plus les facultés de droit afin de faire valider des acquis de l'expérience.

Emmanuel DUBOIS mentionne également les officiers de gendarmerie.

Jesse LUKASO évoque la réalisation de certaines formations en alternance.

Le doyen explique que les incitations fiscales en la matière ont diminué. Les entreprises se montrent donc moins intéressées par cette possibilité.

Jean-Noël SENNE fait valoir que la rémunération des enseignants en EAD est généralement supérieure à celle des intervenants en formation continue.

Le doyen le confirme. Il attire par ailleurs l'attention sur les disparités entre composantes et suggère d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine commission pédagogique.

III. ACTUALITÉ DE L'UNIVERSITÉ (INITIALEMENT POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR)

Cyberattaque

En préambule, le doyen signale que les problèmes occasionnés par la cyberattaque ne sont pas totalement réglés. Des progrès ont néanmoins été accomplis.

Élodie PENHOAT rappelle que les courriels ont été récupérés entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre derniers. L'annuaire Adonis, ainsi que l'activation des comptes, ont été rétablis mi-novembre 2024. Les agents ont alors pu renouer avec le télétravail.

L'utilisation d'Apogée avait été bloquée dès fin juillet 2024. La Faculté avait alors recouru à un dispositif alternatif. Élodie PENHOAT annonce que l'outil Apogée fonctionne partiellement depuis la fin de la semaine précédente. Les remises de diplômes peuvent donc reprendre. Les inscriptions pédagogiques sur Apogée seront, quant à elles, réalisables à partir de janvier prochain.

Suite au piratage, tous les bons de commande ont été renseignés manuellement et reportés dans un fichier Excel. L'outil financier Sifac devrait être à nouveau disponible mi-janvier 2025. Celcat ne sera pas pleinement opérationnel avant le mois de mars prochain. Les services sont donc obligés de travailler avec une version dégradée de l'outil. Dans le même ordre d'idées, les conventions de stages doivent toujours être élaborées à la main.

Le doyen regrette que tous les sites Internet des laboratoires n'aient pas pu être restaurés.

Pauline ABADIE aimerait savoir ce qu'il en est pour l'Intranet.

Élodie PENHOAT évoque un retour à la normale lors de la prochaine phase.

Emmanuel DUBOIS mentionne le webinaire sur la cyberattaque intervenu une semaine auparavant. Il attire l'attention sur les difficultés relatives aux bourses des étudiants en EAD.

Enzo MEKAOUI estime que cette problématique concerne les étudiants de Paris-Saclay dans leur globalité. Il précise que le CROUS impute la responsabilité de cette situation à l'Université.

Élodie PENHOAT explique que la liste des étudiants boursiers est communiquée par la Faculté à la Centrale. Cette dernière la transmet ensuite au CROUS, qui instruit les demandes de bourses. Or les services ne sont pas toujours informés du suivi de ces dossiers.

Jesse LUKASO présume que les étudiants privés de leur bourse depuis plusieurs mois sont éligibles à la DSSU. L'Université se substitue alors au CROUS pour le paiement des bourses. Jesse LUKASO observe que tous les étudiants lésés n'ont pas reçu le courriel permettant d'obtenir l'aide d'urgence.

Raphaël BRETT constate que la direction de la Faculté n'a pas la capacité d'agir à ce sujet. Il le regrette.

Raphaël BRETT mentionne ensuite la surcharge de travail assumée par les services administratifs depuis le mois de septembre dernier. Il s'efforce de sensibiliser les services centraux sur ce point afin que l'implication des agents puisse être valorisée. Pour l'instant, cette initiative n'est pas couronnée de succès. En effet, Raphaël BRETT se heurte souvent à de l'incompréhension, voire à du déni de la part des services centraux. Il souligne que de nombreux éléments de l'activité réalisée entre juillet 2024 et janvier 2025 devront donner lieu à une nouvelle saisie. Les services administratifs seront alors confrontés à une surcharge de travail supplémentaire.

Christine REY annonce que les représentants du personnel souhaitent présenter une motion aux membres de l'instance.

Alexandre RICARD donne lecture de cette motion :

« Motion des représentants du personnel de l'UFR Droit, Économie et Management lue au Conseil de Faculté du 16 décembre 2024

Nous sommes aujourd'hui le 16 décembre 2024. L'Université a fait l'objet d'une cyberattaque virale le 11 août dernier. Toutes les applications métiers ont été touchées, ainsi que les moyens de communication.

L'investissement des personnels dans un système de travail dégradé et mouvant a été total, mais commence maintenant à s'essouffler. À cet effet, grâce à cet engagement, l'UFR DEM a pu ouvrir aux dates prévues et les étudiants ont ainsi pu intégrer dans des conditions les moins dégradées possible leur formation.

Aujourd'hui, les agents attendent que cet engagement soit reconnu financièrement. Le dernier message du Président soulignait notre engagement. En voici un extrait : « Je sais pouvoir compter sur votre soutien, notre intelligence collective et sur votre investissement au service de nos missions fondamentales ».

Est-ce vraiment suffisant ? Non. C'est pourquoi nous proposons une prime exceptionnelle de 300 euros, qui viendrait en reconnaissance du travail de l'ensemble des agents sur le budget de la Faculté. Car il nous paraît également essentiel que la direction de notre UFR s'engage sur cette prime. Ainsi, l'ensemble des agents aurait une preuve matérielle de la différence de traitement et de considération de son investissement au sein de la Faculté.

Aussi, nous profitons pour faire remonter à la présidence de l'Université les questions suivantes : quand le complément indemnitaire annuel (CIA) sera-t-il mis en place ? Quand l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) sera-t-elle réactualisée ? »

Selon Enzo MEKAOUI, des vacataires devraient être engagés afin d'aider à la récupération de toutes les données au sein des UFR de l'Université visées par la cyberattaque. L'attribution d'une prime aurait également été votée par le CSAE. Elle serait versée aux agents des UFR concernées lors du premier ou du deuxième trimestre 2025. En tout état de cause, Enzo MEKAOUI a mis en avant la nécessité d'octroyer une gratification aux agents.

Christine REY demande si le montant de cette prime a été déterminé.

Enzo MEKAOUI répond par la négative. Il précise que le Conseil d'administration de l'Université se réunira le jour suivant. Cette séance pourrait permettre d'en savoir plus au sujet de la prime précédemment évoquée.

Guerric MEYLAN juge indispensable de prévoir une reconnaissance financière des agents. Il attire ensuite l'attention sur les comportements inadaptés et agressifs dont ces derniers sont parfois victimes. Des pressions peuvent ainsi être exercées sur les personnes. Enfin, Guerric MEYLAN s'interroge sur la situation des étudiants du site d'Orsay. Outre les incidences négatives du piratage, ces derniers ont également subi des inondations.

Raphaël BRETT encourage les agents administratifs à signaler toute conduite inappropriée de la part des enseignants. En effet, ce genre d'attitude se révèle inacceptable, quelles que soient les difficultés rencontrées.

Alexandre RICARD observe un climat de stress généralisé au sein de la Faculté. Les débordements et les problèmes relationnels sont donc devenus fréquents, toute catégorie professionnelle confondue. Alexandre RICARD appelle à plus de solidarité et d'empathie afin de contrer les effets délétères du contexte actuel de travail.

Élodie PENHOAT indique que les bâtiments du site d'Orsay n'ont pas été inondés.

Le doyen précise que ces locaux ont été fermés deux jours par mesure de sécurité. Il évoque ensuite les efforts consentis par Monsieur Mekaoui afin qu'une prime soit allouée aux agents administratifs. Le doyen assure totalement soutenir cette démarche. Il propose d'inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion le vote sur la motion déposée par les représentants du personnel de l'UFR Droit, Économie et Management.

Les membres du Conseil de Faculté décident, à l'unanimité, d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session le vote sur la motion déposée par les représentants du personnel de l'UFR Droit, Économie et Management.

Emmanuel DUBOIS revient sur le webinaire relatif à la cyberattaque. Lors de cette conférence, il s'est interrogé sur la compensation de la surcharge de travail passée et à venir des agents administratifs. Le Président a indiqué qu'un dispositif serait prévu à cet effet.

Le doyen craint que la prime potentiellement accordée ne soit pas très élevée. Des incertitudes planent également sur la date de ce versement.

Emmanuel DUBOIS s'interroge sur l'éventualité d'une récupération des heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif.

Le doyen doute que ce genre d'initiative satisfasse les agents. Il souligne ensuite que l'attribution d'une prime ne peut être imputée sur le budget de la Faculté. Une telle action doit obligatoirement émaner de l'Université. Le doyen préconise donc d'adapter la motion en conséquence. Il formule par ailleurs d'autres modifications rédactionnelles.

La motion suivante est soumise aux membres du Conseil de Faculté :

« Motion des représentants du personnel de l'UFR Droit, Économie et Management lue au Conseil de Faculté du 16 décembre 2024

Nous sommes aujourd'hui le 16 décembre 2024. L'Université a fait l'objet d'une cyberattaque virale le 11 août dernier. Toutes les applications métiers ont été touchées, ainsi que les moyens de communication.

L'investissement des personnels dans un système de travail dégradé et mouvant a été total, mais commence maintenant à s'essouffler. À cet effet, grâce à cet engagement, l'UFR DEM a pu ouvrir aux dates prévues et les étudiants ont ainsi pu intégrer dans des conditions les moins dégradées possible leur formation.

Aujourd'hui, les agents attendent que cet engagement soit reconnu financièrement. Le dernier message du Président soulignait notre engagement. En voici un extrait : « Je sais pouvoir compter sur votre soutien, notre intelligence collective et sur votre investissement au service de nos missions fondamentales ».

Est-ce vraiment suffisant ? Non. C'est pourquoi nous demandons une prime exceptionnelle d'au moins 400 euros, qui viendrait en reconnaissance du travail de l'ensemble des agents sur le budget de l'Université.

Aussi, nous profitons pour faire remonter à la présidence de l'Université les questions suivantes : quand le complément indemnitaire annuel (CIA) sera-t-il mis en place ? Quand l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) sera-t-elle réactualisée ? »

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Faculté.

Budget initial 2025

Élodie PENHOAT annonce que le budget initial de l'Université pour 2025 sera voté lors du Conseil d'administration du 17 décembre prochain.

Situation des étudiants du site d'Orsay

Enzo MEKAOUI explique que les étudiants du site d'Orsay ont pu suivre les cours en distanciel pendant la période de fermeture des bâtiments.

Emma CLERO ajoute que les TD ont donné lieu à un rattrapage. La tenue des partiels ne suscite donc pas de préoccupation particulière.

Point institutionnel

Le doyen évoque les questions des licences communes et du projet d'établissement. Depuis 2019, plusieurs éléments ont été définis afin de préparer la fusion. Le doyen cite notamment le doctorat unique, ainsi que la maison du doctorat. Parallèlement, des organes de coordination, tels que les JS, ont été mis en place. Or ces structures sont souvent utilisées à des fins d'intégration, que ce soit en termes de formation et de recherche.

Il a été décidé de ne pas procéder à une fusion. Cette volonté doit donc se traduire dans les actes. À titre d'exemple, les UMA ne peuvent pas constituer des universités intégrées.

Pauline ABADIE s'enquiert de la différence entre fusion et intégration.

Le doyen estime que l'intégration est une fusion qui ne dit pas son nom. Il note ensuite que l'Université prépare actuellement son projet d'établissement.

Lors de la précédente session du Conseil de Faculté, le doyen avait jugé illogique de dissocier la sortie d'expérimentation du projet d'établissement. Ce raisonnement a néanmoins été adopté par la vice-présidence chargée des relations institutionnelles. Depuis le mois de septembre dernier, le doyen a donc œuvré pour que l'approche retenue s'inverse. Fin octobre 2024, le président du comité d'évaluation de Paris-Saclay a indiqué que l'offre de formation, le futur projet d'établissement et la sortie d'expérimentation seraient analysés simultanément. Malgré cela, la situation n'a pas évolué.

Le doyen signale que la direction de l'Université a été assistée par un cabinet de conseil spécialisé dans l'enseignement supérieur. Cette coopération portait sur le projet d'établissement, ainsi que sur les difficultés institutionnelles rencontrées par l'Université. Le doyen précise n'avoir assisté à aucune rencontre entre le comité de direction élargie et le cabinet de conseil. Il est toutefois parvenu à entrer en contact avec ce dernier. Les discussions survenues dans ce cadre se sont révélées très intéressantes.

L'Université Paris-Saclay occuperait désormais une position moins favorable dans les classements internationaux. En effet, elle doit remplir deux missions reposant sur la recherche intensive et l'aménagement du territoire. Cependant, l'Université n'est pas en mesure de satisfaire à ces deux obligations. Elle doit donc opérer des choix stratégiques d'établissement, en lien avec le décret de 2019. La configuration actuelle ne permet pas d'appliquer ce texte.

L'Université Paris-Saclay, avec ses douze composantes, concentre le plus grand nombre de chercheurs en Europe. Elle pourrait donc parfaitement conduire de la recherche intensive. Les deux universités membres associées d'Évry et de Versailles pourraient, quant à elles, intervenir sur l'aménagement du territoire. L'atteinte de ces deux objectifs implique néanmoins une réforme institutionnelle. Le doyen estime que des erreurs ont été commises depuis la constitution de l'Université Paris-Saclay. Il cite notamment l'exemple du projet de fusion. Le doyen espère donc que le projet d'établissement ira dans la bonne direction.

Guerric MEYLAN demande s'il est possible de consulter le rapport d'audit rédigé par le cabinet de conseil. Il aimerait également savoir si cette société intervient dans l'élaboration du projet d'établissement.

Le doyen indique que le cabinet de conseil précédemment évoqué accompagne l'Université Paris-Saclay, ainsi que d'autres établissements d'enseignement supérieur, depuis un certain temps. Il a donc mené une réflexion sur le projet d'établissement. Le doyen n'a pas connaissance du rapport d'audit établi par ce cabinet de conseil. Il a néanmoins sollicité ce document. Le doyen mentionne ensuite les actions qu'il a initiées afin d'impulser une véritable réforme institutionnelle.

Raphaël BRETT ajoute que de nombreuses composantes partagent la position exprimée par la Faculté Jean Monnet. Il tient donc à le souligner.

Aude FARINETTI abonde dans le même sens. Elle reçoit régulièrement des marques de soutien de ses collègues d'Orsay.

IV. POINT RH : ARRIVÉES / DÉPARTS (INITIALEMENT POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

Cinq agents ont intégré la Faculté. Quatre d'entre eux travaillent au sein de la formation continue. Le cinquième a rejoint le service financier.

À ce jour, la Faculté compte quatre postes vacants non pourvus :

- un emploi de responsable de la formation continue ;
- un poste de responsable de pôle au SEF ;
- un emploi lié à l'élaboration des documents au SPEP ;
- un poste de responsable du service recherche.

Deux ouvertures de concours ont été sollicitées pour 2025. Elles concernent deux postes vacants, dont un emploi d'ingénieur pédagogique au SPEP. Élodie PENHOAT espère que les avis de concours seront publiés en septembre prochain.

V. POINT FINANCIER : BILAN BUDGET 2024 / CALENDRIER 2025 (INITIALEMENT POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)

Bilan budget 2024 des laboratoires de recherche

En moyenne, 85 % des budgets récurrents ont été utilisés. À l'inverse, seuls 19 % des budgets de projets ont été consommés. Afin d'améliorer ce point, Vanessa MICHAUD invite les équipes des laboratoires de recherche à lister en début d'année leurs besoins en matériel, travaux, ouvrages et colloques. Ce principe permet de prévenir tout problème ultérieur de remboursement. Vanessa MICHAUD préconise par ailleurs de mieux informer les nouveaux arrivants sur les WRP et les primes d'installation. Enfin, il convient de mieux programmer les commandes afin de ne pas susciter conflits et frustrations.

Raphaël BRETT rappelle que les procédures relatives aux achats et commandes doivent être appliquées. Il attire donc l'attention des participants à ce sujet.

Vanessa MICHAUD encourage les équipes à suivre soigneusement l'utilisation des fonds qui leur sont alloués. Elles éviteront ainsi les dépassements budgétaires ou l'arrêt de certaines subventions.

Bilan budget 2024 de la Faculté

Vanessa MICHAUD observe que le budget attribué à la Faculté a de nouveau été dépassé en 2024. Les consignes en matière d'investissements ont néanmoins été respectées.

Le doyen évoque la question des appels à projets.

Élodie PENHOAT incite les équipes à faire part de leurs idées de projets, même à long terme. En effet, les délais de réponse aux appels à projets sont très courts. Il est donc important de pouvoir les anticiper. Cette approche facilite également la recherche de financements dédiés.

Vanessa MICHAUD note que les consommations budgétaires relatives à l'IEI et à la formation continue sont restées limitées. Les dépenses APP et CVEC ont été fortement contrôlées afin de réduire le risque de dépassement. À l'inverse, le budget RH s'est soldé par un déficit de 205 000 euros.

Bilan des recettes 2024

Vanessa MICHAUD explique que la cyberattaque ne permet pas à la Faculté de recetter correctement. Les droits d'inscription 2024 ne sont donc pas connus. Vanessa MICHAUD précise toutefois que le CFA a rapporté environ 547 000 euros. La formation continue a, quant à elle, généré 64 000 euros de gains. Les recettes restantes proviennent de la location de salles, des droits de stationnement, du CROUS, de l'antenne Bouygues et des distributeurs de boissons et de nourriture.

Budget 2025 de la Faculté

Vanessa MICHAUD souligne que les dépenses de la Faculté ont été réévaluées dans une optique de sincérité, conformément au souhait de la DAF.

Le budget 2025 de la Faculté est déséquilibré pour plusieurs raisons. Suite à des changements de personnel, de nombreux marchés vont ainsi être renouvelés en 2025. Plusieurs coûts ont par ailleurs augmenté. Les locaux demeurent sous-occupés. Enfin, certains encaissements ne sont plus considérés comme des recettes.

La dotation accordée par l'Université en 2025 s'élèvera à environ 1 million d'euro. La Faculté procèdera également à des virements de 179 0000 euros. Le besoin financier restant totalisera néanmoins 900 000 euros. Cette somme sera donc sollicitée auprès de l'Université.

Christine REY demande si des prélèvements pourraient être envisagés sur les GS. En effet, ces derniers sont intégralement gérés par l'UFR.

Le doyen répond que cette option sera évoquée lors du dialogue de gestion prévu en mars prochain.

Projets 2024 validés

Les salles de TD vont être équipées en matériel audiovisuel. Les travaux correspondants n'ont pas encore débuté.

La CVEC a accordé à la Faculté un financement destiné à l'achat de tables extérieures en plastique recyclé et d'une table de ping-pong. Lors du premier semestre 2025, des fours micro-ondes seront également mis à la disposition des étudiants.

Élodie PENHOAT fait part d'une initiative visant à ouvrir aux étudiants la grande salle du CROUS de 15 heures à 21 heures. Le montant du projet a été estimé à 150 000 euros. Certains financements sont d'ores et déjà acquis. Ils portent notamment sur l'installation de cloisons et de panneaux acoustiques. Des fonds supplémentaires se révèlent nécessaires pour finaliser l'aménagement de la salle. Élodie PENHOAT espère que l'opération présentée pourra se concrétiser en mars prochain.

Jesse LUKASO se félicite de l'avancement de ce dossier. Il signale que l'étage situé au-dessus de la cafeteria est également inoccupé après 16 heures 30. Jesse LUKASO émet ensuite la possibilité d'accueillir des food trucks sur le site de Sceaux.

Le doyen explique qu'un tel dispositif concurrencerait le CROUS. Il sera donc difficile de le mettre en place.

Élodie PENHOAT ajoute que les food trucks ne sont pas nécessairement abordables pour les étudiants. Une expérimentation a déjà été conduite à ce sujet sur le site d'Orsay.

Jean-Philippe ALLARDI annonce que l'association Copains s'installera prochainement au Bistrot du Métro. Une offre de restauration, assortie d'un tarif pour les étudiants, sera également proposée au Château de l'Amiral. Elle sera gérée par l'enseigne Tata Yoyo.

VI. POINT TRAVAUX (INITIALEMENT POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR)

John ROSE évoque le projet de végétalisation du campus Jean Monnet.

Le doyen indique que la CVEC sera sollicitée au sujet de la maison des étudiants. La situation est néanmoins complexe. En effet, seuls des aménagements des bâtiments actuels semblent envisageables.

Jean-Philippe ALLARDI suggère d'opter pour une infrastructure légère et d'entrer en contact avec le CAUE.

Le doyen rappelle que tout projet de maison des étudiants nécessite un accord de principe de l'Université. Or cette acceptation n'est pas acquise.

Jean-Philippe ALLARDI observe que des options alternatives existent. Il propose d'en rediscuter une autre fois.

Emmanuel DUBOIS assure qu'un projet d'infrastructure légère a déjà été envisagé au sein de la Faculté. Il pourrait donc certainement être repris.

Le doyen s'en réjouit.

John ROSE signale que de nombreux vols ont été commis dans les bureaux administratifs et les centres de recherche. Ces locaux seront donc équipés de serrures électroniques dès le 6 janvier prochain. L'ouverture et la fermeture des portes interviendra grâce à un système de badge.

Jean-Noël SENNE revient sur la consommation des budgets de projets. Il attire l'attention sur le volume d'heures supplémentaires assumé par les enseignants-chercheurs afin de dispenser des cours. Si la Faculté disposait d'un plus grand nombre de postes, les heures de cours seraient mieux réparties. Les enseignants-chercheurs auraient alors plus de temps pour faire de la recherche.

Le doyen partage cette analyse. Il ajoute que cette remarque est effectuée chaque année. La seule réponse apportée par l'Université porte sur une adaptation de l'offre de formation.

Emmanuel DUBOIS demande si la capacité d'accueil de la Faculté restera identique pour l'année universitaire 2025-2026.

Clarisse SIMÉANT répond par l'affirmative.

Jean-Noël SENNE s'étonne que l'Université ne soit pas assurée contre les vols de matériel.

Le doyen indique que cette décision a été prise sous la présidence précédente.

Élodie PENHOAT constate qu'un projet d'assurance collective avait été envisagé. Cependant, le coût d'une telle opération n'a jamais été estimé. Seuls les véhicules et les travaux supérieurs à 6 millions d'euros sont assurés.

VII. REPORT DES ÉLECTIONS GS / ÉTUDIANTS

Le doyen explique que les listes électorales ont été perdues lors de la cyberattaque. Les élections Graduate Schools et représentants des étudiants ne peuvent donc avoir lieu. Dans ce contexte, l'Université a décidé de reporter ces scrutins. Les mandats des représentants des étudiants seront par ailleurs prolongés, que ce soit pour les Graduate Schools ou le Conseil de Faculté.

Enzo MEKAOUI précise que cette décision émane du CEC, à la demande du vice-président chargé du Conseil d'administration.

VIII. POLITIQUE RECHERCHE SHS

Le doyen soumet au Conseil de Faculté la nomination d'Anne Plunket en tant que vice-doyenne Recherche. Il propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.

Les membres du Conseil de faculté acceptent à l'unanimité d'ajouter la nomination d'Anne Plunket en tant que vice-doyenne Recherche à l'ordre du jour de la présente session.

Anne PLUNKET se présente devant les membres de l'instance. Elle remercie tout d'abord l'équipe de lui avoir proposé de la rejoindre. Anne PLUNKET, professeure d'économie, a pratiquement effectué toute sa carrière au sein de la Faculté. Elle est spécialisée en économie de l'innovation. À ce titre, Anne PLUNKET est responsable et co-responsable de deux Masters II.

La nomination d'Anne Plunket en tant que vice-doyenne Recherche est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil de Faculté.

Le doyen cède ensuite la parole à Frédérique Coulée, vice-présidente déléguée à la Recherche en SHS.

Frédérique COULÉE indique que les visites de laboratoires HERS ont lieu actuellement. Quels que soient leur effectif et leur fonctionnement, chaque laboratoire fait remonter une demande de moyens. La requête transmise intègre toujours un poste d'ingénieur de recherche. Ce souhait ne pourra pas être satisfait pour tous les laboratoires du site de Sceaux. Les demandes d'équipement reçoivent généralement un accueil plus favorable. Frédérique COULÉE préconise donc d'engager une réflexion à ce sujet. Une mutualisation des moyens constituerait également une option intéressante.

Frédérique COULÉE annonce que le vice-président Recherche se rendra sur le site de Sceaux le 9 janvier prochain. Il visitera les laboratoires et s'entretiendra avec les directeurs de ces entités. Un bilan des visites HERS sera effectué à cette occasion. Frédérique COULÉE estime que la charge d'enseignement et le taux d'encadrement en SHS doivent être mis en avant. Il en est de même pour le temps alloué à la recherche. Exposer ces éléments permettra certainement d'obtenir plus.

Frédérique COULÉE mentionne ensuite la problématique des thèses. Elle se concentre plus particulièrement sur la durée de ces thèses et les ressources demandées aux doctorants.

Anne PLUNKET note qu'une thèse sans financement est *a priori* impensable. Elle souhaite néanmoins s'en assurer.

Frédérique COULÉE confirme l'impossibilité de réaliser une thèse sans financement. Sont concernées les personnes qui peuvent être financées par leur conjoint ou exerçant une activité salariée. Frédérique COULÉE rappelle que les thèses en SHS, quelle que soit leur durée, sont globalement soutenues. Il convient donc de mieux communiquer à ce sujet.

Anne PLUNKET ajoute que les thèses relèvent aussi de la formation continue. Elles peuvent donc logiquement être envisagées par des personnes en activité.

Frédérique COULÉE admet que la politique actuelle de financement des thèses manque de souplesse. Elle considère toutefois que la vice-présidente déléguée au Droit est ouverte au dialogue.

Le doyen abonde dans le même sens.

Pauline ABADIE observe que les sciences dures forment des disciplines de découverte. À l'inverse, les sciences humaines et sociales sont cumulatives en termes de savoir. Les thèses dans ces domaines nécessitent donc un temps de réalisation beaucoup plus long. Pauline ABADIE appelle à rappeler ces éléments.

Jesse LUKASO demande si la question du quota de doctorants par professeur est en discussion.

Frédérique COULÉE répond par la négative. Ce point a néanmoins été soumis à la vice-présidente déléguée au Droit.

Suite à une intervention de Madame Coulée, le doyen fait état d'une volonté de réformer l'HDR. Il sera donc nécessaire de mettre en avant les spécificités des études de droit, d'économie et de gestion. Le doyen évoque également les critères de candidature à l'HDR. Il se demande si une synthèse des travaux effectués pourrait suffire ou si de nouveaux travaux aboutissant à la rédaction d'un ouvrage se révèlent nécessaires.

Haritini MATSOPOULOU constate que les délais de constitution des dossiers HDR sont trop longs.

Le doyen acquiesce.

Jean-Noël SENNE revient sur les critères de candidature à l'HDR. Il estime que l'indicateur relatif au nombre de publications est totalement aberrant pour les SHS.

Frédérique COULÉE suggère d'aborder ce point lors de la visite du vice-président Recherche. En effet, elle rejoint le doyen sur la nécessité de préciser les particularités des SHS.

Le doyen souhaite éviter qu'un modèle scientifique d'HDR soit imposé aux doctorants en SHS.

Jean-Noël SENNE souligne que les chercheurs en SHS ont avant tout besoin de ressources humaines.

Selon le doyen, l'Université doit conduire une politique permettant de recruter les effectifs nécessaires aux différents travaux de recherche. Pour l'instant, cette stratégie n'est pas appliquée.

Jean-Noël SENNE signale que la nature des recherches menées en SHS est souvent mal connue.

Frédérique COULÉE juge important de présenter clairement les activités réalisées en les vulgarisant.

Emmanuel DUBOIS suppose qu'une meilleure valorisation des résultats obtenus pourrait faciliter le financement des travaux de recherche en SHS.

Le doyen propose qu'un point sur les besoins soit effectué lors d'une prochaine commission de recherche.

Frédérique COULÉE commente l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) décrit en avril dernier. Ce dispositif comprenait huit thématiques spécifiques aux sciences humaines et sociales. Des consortiums d'université se sont positionnés sur certains sujets lors d'une première phase de présélection achevée en juillet 2024.

Les consortiums retenus ont présenté un document écrit mi-octobre 2024. Les auditions relatives aux projets sont ensuite intervenues mi-novembre 2024. Frédérique COULÉE précise que ces deux épreuves se déroulaient en anglais. Les résultats définitifs de l'AMI SHS ont été communiqués la semaine précédente.

Sur les quarante-quatre consortiums présents au démarrage, six projets ont été définitivement validés pour un montant de 54 millions d'euros. L'enveloppe de 100 millions d'euros n'a donc pas été distribuée dans son intégralité.

Frédérique COULÉE indique que l'un des consortiums lauréats (Sphynx) intègre des représentants de la Faculté, spécialistes du patrimoine culturel en droit public et privé. Les participations dans trois autres consortiums ne se sont pas révélées fructueuses.

Frédérique COULÉE annonce que l'AMI SHS devrait être renouvelé afin d'attribuer les fonds restants. Des informations contradictoires circulent sur les principes de cette deuxième phase. L'appel à projets pourrait ainsi être ouvert aux participants recalés lors de la première période, voire à de nouveaux entrants.

Frédérique COULÉE évoque ensuite l'AMI IA Lab. Cet appel à projets a été sélectionné par des sociologues des universités d'Évry et de Versailles-Saint-Quentin. Le consortium formé dans ce cadre comprend également des représentants des universités de Bourgogne, de Lorraine et de Grenoble-Alpes. Des doutes ont été formulés sur l'implication de l'Université Paris-Saclay dans ce groupement. En tout état de cause, sa participation à la deuxième phase de l'appel à projets pose question.

De manière globale, la question de la gouvernance suscite quelques difficultés. À titre d'exemple, les directeurs de laboratoires ne connaissent pas assez la répartition des tâches. Il convient également de ne pas mésestimer la place de la Faculté Jean Monnet dans les SHS. Enfin, une réflexion doit intervenir sur le positionnement à adopter lors de la deuxième étape.

Guerric MEYLAN demande si le congrès junior pluridisciplinaire aura lieu en 2025.

Clarisse SIMÉANT ne possède pas encore d'informations à ce sujet. Cependant, la précédente édition n'avait été confirmée qu'en début d'année.

Le doyen observe que les problèmes soulevés par Madame Coulée avaient déjà été identifiés. Il fait notamment référence à la problématique de gouvernance, ainsi qu'au choix des thèmes de participation aux AMI. Le potentiel de l'Université Paris-Saclay en matière de SHS demeure par ailleurs sous-estimé.

Frédérique COULÉE explique qu'il était apparemment envisageable de proposer d'autres projets. Quoi qu'il en soit, les dispositifs de collaboration devront évoluer afin d'éviter l'échec.

Le doyen aimerait savoir si les thématiques choisies pour la deuxième vague seront similaires à celles de la première.

Anne PLUNKET demande également si chaque projet devra être porté par une équipe pluridisciplinaire.

Selon Frédérique COULÉE, il est trop tôt pour répondre à ces interrogations. En effet, les modalités de l'appel à projets n'ont pas encore été communiquées. Pour autant, Frédérique COULÉE attire l'attention sur la quantité de travail fourni lors de la première phase. Elle juge donc complexe de repartir sur de nouveaux sujets.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Jesse LUKASO s'enquiert des principes d'organisation des commissions. Il demande si un calendrier de réunions a été établi pour ces différentes instances.

Le doyen confirme qu'en raison de l'actualité de la Faculté, toutes les commissions n'ont pas été réunies depuis le mois de septembre dernier. Les sessions de la commission recherche, de la commission pédagogique et de la commission transition écologique ont néanmoins été maintenues. D'autres réunions devraient également être planifiées.

En l'absence de questions diverses supplémentaires, la séance est levée à 18 heures 10.